

Commission "Dynamiques territoriales et mobilités"
Rapporteuses : Danielle CHARLES-LE BIHAN et Cathy VALLEE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Activité commerce sur le port du Légué – Transfert de compétence au Syndicat Mixte du Grand Légué »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose de transférer sa compétence en matière de gestion, d'aménagement et d'entretien du port de commerce du Légué au Syndicat Mixte du Grand Légué (SMGL), afin de simplifier la gouvernance locale et de disposer d'une vision intégrée des trois activités portuaires (commerce, plaisance, réparation navale). Ce transfert s'inscrit dans une stratégie régionale de différenciation des gouvernances portuaires selon les spécificités locales. Il s'accompagne d'une ouverture du SMGL à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor, en vue d'une gestion en régie à partir de 2026, et à terme, à plusieurs intercommunalités de l'*hinterland* portuaire. L'objectif est de favoriser une gouvernance partagée, lisible et cohérente, tout en assurant le pilotage stratégique régional.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La proposition faite par le Conseil régional s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie portuaire régionale, qui promeut une double logique de cohérence à l'échelle régionale et de différenciation locale, et dans un contexte de retrait du Département des Côtes-d'Armor du SMGL à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le CESER salue ainsi la volonté de clarification de la gouvernance et de simplification institutionnelle qui sous-tend cette démarche de transfert de compétence. Le port du Légué présentait jusqu'ici une gouvernance bicéphale, source potentielle de complexité dans les décisions stratégiques. Le passage à une régie unique par le SMGL permettra de disposer d'une vision intégrée de l'ensemble des activités du port (commerce, plaisance, réparation navale), condition indispensable pour développer une stratégie cohérente et lisible.

Le CESER souligne également l'intérêt d'ouvrir la gouvernance à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor, en tant que futur membre du syndicat mixte, ainsi qu'aux intercommunalités de l'*hinterland* portuaire. Cette évolution va dans le sens d'un ancrage territorial renforcé, d'une gouvernance partagée avec les collectivités locales, et d'un dialogue organisé entre acteurs publics et économiques. Pour autant, pour le CESER, il conviendra de veiller à une répartition claire des responsabilités entre la Région, qui reste présidente du syndicat, et les autres membres, notamment les intercommunalités et la CCI, afin d'éviter les effets de dilution de la gouvernance. Ces évolutions ne doivent pas pour autant occulter les objectifs de structuration des filières à l'échelle régionale (pêche, plaisance...). Aussi, le CESER estimerait pertinent d'instaurer dès à présent un cadre de dialogue entre le SMGL et Bretagne Plaisance, afin de définir les modalités d'exploitation du port par cette dernière à moyen terme, en conservant toute la cohérence du port et sa vision globale.

Le CESER rappelle également que cette évolution locale ne doit pas conduire à une déconnexion du port du Légué des dynamiques régionales. Les enjeux liés aux filières maritimes (énergies marines, réparation navale, pêche, plaisance) nécessitent une cohérence d'ensemble à l'échelle bretonne. Le lien fonctionnel avec Bretagne Plaisance et les autres outils régionaux devra donc être soigneusement entretenu.

Enfin, le CESER recommande de renforcer la participation des usagers·ères du port et des habitants·tes aux réflexions stratégiques, notamment dans le cadre du schéma directeur en cours d'élaboration, pour garantir l'acceptabilité des projets à venir et assurer une bonne articulation entre développement portuaire et cadre de vie urbain.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Activité commerce sur le port du Légué – Transfert de compétence au Syndicat Mixte du Grand Légué »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité